



Les Services du Gouverneur de la Région du Sud accueille à cet effet un atelier d'imprégnation de nos Forces de défense et de sécurité, les travaux seront présidés par Félix Nguélé Nguélé et se dérouleront du 15 au 16 février 2023 à la salle de conférence de l'immeuble siège sis en face du Palais de Justice d'Ebolowa.

Le préambule de la constitution Camerounaise du 18 janvier 1996 stipule que : ***” Toute personne a droit (...) à l'intégrité physique et morale. Elle doit être traitée en toute circonstance avec humanité. En aucun cas, elle ne peut être soumise à la torture, ni à des peines ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ”.***

Pourtant l'on enregistre encore des nombreux cas de bavures policières dans nos commissariats, centres de détention et même dans certains hôpitaux ou des femmes sont souvent retenues contre leurs grés après accouchement faute d'avoir pu régler la note de sortie.

Les maisons d'arrêt et les cellules parce que fermées au regard du public sont des lieux par excellence, je veux dire des laboratoires où s'élaborent et s'expérimentent les pires tortures en souvenir aux tristement célèbres prisons de **Guantanamo** ou de **Kondengui**.

La Région du Sud Cameroun malgré un calme relatif n'est pas complètement épargnée par le

phénomène. C'est le cas à la frontière avec les républiques sœurs du **Gabon** et de **la Guinée Equatoriale**, très sujettes aux expulsions sommaires des compatriotes sans papiers et en situation irrégulière mais aussi aux sévices corporelles et autres traitements inhumains ou dégradants.

L'Antenne Régionale de la **Commission des Droits de l'Homme du Cameroun** pour le Sud en a fait son cheval de bataille et envisage former à cet effet du **15 au 16 février 2023** les responsables régionaux :

« Des cellules de garde à vue, des unités police et de la gendarmerie, les établissements pénitentiaires, les centres fermés d'encadrement des jeunes, les zones de transit aux frontières terrestres, les zones de rétention douanière, les centres psychiatriques et les hôpitaux, les cellules ou locaux disciplinaires des forces de défense et de sécurité, les cellules de garde à vue des parquets et tous autres lieux où des personnes pourraient être détenues ».

Selon **Amany Tchoutat** Chef d'Antenne Régionale de la **CDHC** pour le Sud :

”Il s'agira d'outiller nos hommes en tenue dans la prévention des actes de torture et de vérifier les conditions carcérales ou vivent les détenus, engager un dialogue constructif avec les responsables en vue de l'amélioration des conditions de détention et de la prise en compte des droits fondamentaux des personnes détenues, notamment leur droit à la vie, à la dignité humaine, à l'intégrité physique et morale, à la santé ou à l'alimentation, ainsi que l'interdiction du recours à la torture ou à des peines et traitement cruels, inhumains ou dégradants ”.

La trentaine de participants attendus parmi lesquels des responsables régionaux de lieux de privation de liberté tels qu'identifiés dans **la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019** portant création, organisation et fonctionnement de la **CDHC**, ainsi que des acteurs ou intervenants de la chaîne d'encadrement ou d'assistance aux personnes privées de liberté, pendant **deux (2) jours**, sous le Haut Patronage du Gouverneur de la Région du Sud **Félix Nguélé Nguélé** suivront des exposés et des présentations de quelques experts triés sur le volet suivis de discussions dans les (2) deux langues officielles ainsi que des travaux en groupes et en plénière.

Vulgariser le mandat et les attributs de la **CDHC** en matière de prévention de la torture et faciliter sa mise en œuvre dans la Région du Sud, tel est l'objectif général poursuivi par les organisateurs. Ce qui passe par la connaissance et la maîtrise des instruments et des mécanismes de prévention de la torture par les les forces de défense et de sécurité, ainsi que les peines encourue par leurs auteurs.

In fine, l'atelier d'imprégnation du mécanisme national de prévention de la torture des responsables des lieux de détention et de privation de liberté de la Région du Sud mettra un accent sur l'élaboration de la cartographie des lieux cités plus haut. Bien plus, il favorisera la mise en place de plateformes de concertation pour la conduite des sessions de dialogue constructif avec les différents responsables, il veillera en outre au suivi de la mise en œuvre des recommandations y relatives.

